

Adresse de la milice nationale de Montauban et du régiment du Languedoc, lors de la séance du 8 avril 1790

Jean-Baptiste Poncet-Delpech

Citer ce document / Cite this document :

Poncet-Delpech Jean-Baptiste. Adresse de la milice nationale de Montauban et du régiment du Languedoc, lors de la séance du 8 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XII - Du 2 mars au 14 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1881. p. 594;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1881_num_12_1_6264_t1_0594_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2020

rêt, avec prime ou avec chance, alimentera l'agiotage, sera ruineux pour le commerce qu'il achèvera de détruire, et perdra lui-même de sa valeur réelle. Nous avons une grande preuve de cette vérité, dans le sort qu'éprouvent les assignats créés au mois de décembre de l'année dernière, dans l'intention de rembourser la Caisse d'escompte, puisque, quoi qu'on les ait enrichis, d'un intérêt de 5 0/0 et que plusieurs districts aient fait leurs soumissions pour en acheter argent comptant, dans la vue bienfaisante de mettre cette caisse en état de payer à bureau ouvert au mois de juillet, on n'a pu les garantir du discrédit, et leur sauver le malheur de perdre sur la place (1) : ceci est une grande leçon et qui doit corriger entièrement de l'envie d'en créer de nouveau.

Nous le répétons, le papier-monnaie qu'il nous faut créer, doit l'être absolument sans intérêt quelconque, car il n'est pas difficile de remarquer les mauvais effets d'une méfiance générale, ainsi que l'intention formée par tous les capitalistes de retirer à eux tous les fonds qu'ils pourront : Alors si l'on crée un papier qui porte intérêt, ayant retiré des mains des commerçants, entrepreneurs et manufacturiers, la plus grande partie de leurs fonds, ils les replaceront en papiers municipaux, gagnant 5 0/0 ; et comme elle ne l'est déjà que trop et depuis trop longtemps, la France sera encore inondée de rentiers. Eh ! qui ne sait le mal que fait à un Etat leur trop grand nombre !

Qu'on ne nous dise pas qu'assurés de leur sort, ils se livrent aisément à des dépenses que leur permettrait de faire le surplus de leur subsistance ; c'est le contraire : la plus grande partie des rentiers qui ont lésiné pour amasser le capital du revenu avec lequel ils subsistent, lésinent et économisent encore en le dépensant, n'achètent que le moins possible, ne font travailler que le moins possible, enfin se retranchent sur tout. Ceci est si vrai que c'est dans la classe des marchands, entrepreneurs, etc., qu'il se fait le plus souvent des petites dépenses, qu'on appelle dépenses courantes et de consommation.

Nous aurions beaucoup d'autres choses essentielles à dire contre l'admission d'un papier-monnaie à intérêt, mais nous pensons en avoir dit assez pour mettre sur la voie des réflexions toute personne que l'esprit de parti, de système et d'agiotage n'aveugle pas.

L'argent étant devenu d'une si grande rareté, qu'on ne peut qu'avec peine et en l'achetant fort cher, s'en procurer, même pour les besoins ordinaires de la vie et pour les paiements ordinaires à faire aux ouvriers. Pour remplir cet objet, il serait nécessaire, en créant le papier-monnaie que nous demandons, de faire des billets de petites sommes, qui pussent se rapprocher de ces utiles et indispensables besoins, sans quoi ce ne serait pas venir efficacement au secours des classes les moins

(1) Qui ignore que la classe dangereuse des agioteurs a établi une espèce d'empire despotique, dont le siège est à la Bourse de Paris ; que les maîtres de toutes les opérations qu'ils concertent entre eux avant d'y entrer, font perdre ou gagner à leur gré le papier de l'Etat ? et ce jeu illicite est quelquefois poussé à un tel point, que le particulier confiant, qui a cru placer avantageusement son argent, achetant de tel ou tel papier, est tout étonné de perdre gros dessus, du jour au lendemain ?

Nous faisons des vœux sincères pour que l'Assemblée nationale, ferme dans ses principes, daigne nous délivrer de ce gouffre d'usure plus dangereux pour nous, que ne l'était pour la Sicile, ceux de Charybe et de Syl-la.

fortunées des citoyens, de celles qui, sans crédit, dans les circonstances présentes, sont, à nos yeux, les plus intéressantes ; il faudrait donc faire pour elles un papier qui fût tellement divisé, qu'il pût leur servir de remplacement de l'argent et se rapprocher de tous leurs besoins journaliers.

Ce papier-monnaie serait créé en somme suffisante pour rembourser tous les objets souffrants susceptibles de l'être, et divisé en somme de 1,000 livres, 300 livres, 100 livres et 25 livres ; il servirait à solder tous les comptes, tels forts qu'ils fussent, sans difficulté ; par le moyen de la monnaie d'argent et de celle de billon, on parviendrait, comme à présent, à faire les plus petits appoints.

Il serait hypothéqué sur le produit de la vente des biens du domaine et du clergé ; de cette manière il n'y aurait aucune inquiétude à concevoir sur sa solidité, puisque la somme des biens du domaine et du clergé, sur laquelle il reposerait, est de beaucoup supérieure à la sienne ; que d'ailleurs l'Etat le recevant en paiement dans toutes ses caisses, en établirait rapidement la circulation, et le ferait promptement jouir d'une grande confiance (1).

M. Poncet d'Elpech, député de Montauban, donne lecture à l'Assemblée d'une adresse de la milice nationale de Montauban, à laquelle est jointe la copie d'un acte d'association, par lequel les bas-officiers et les soldats du régiment de Languebec, infanterie, en garnison à Montauban, se sont unis à la milice nationale de Montauban sous la foi d'un serment devenu réciproque, *d'être soumis irrévocablement aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi, d'en maintenir l'exécution de tout leur pouvoir, et de la forcer même, à la première réquisition de la municipalité.*

Cette adresse, remplie des sentiments du plus pur patriotisme, obtient de grands applaudissements.

M. Roussillon propose que M. le président soit chargé d'écrire au régiment de Languebec et à la milice nationale de Montauban, pour donner à ces deux corps un témoignage authentique de la satisfaction de l'Assemblée.

M. Faydel, député de Cahors, observe : 1° que la milice nationale de Montauban ayant voulu étendre cette confédération patriotique jusqu'à la milice nationale de Toulouse et des villes voisines, en avait fait imprimer des exemplaires, et avait envoyé directement cette adresse d'association à la milice nationale de Toulouse en particulier ; 2° que cette dernière n'avait pas cru devoir l'accepter ; 3° que le conseil municipal de Montauban, qui n'avait pas été prévenu de cet envoi avant qu'il eût été fait par la milice nationale de la ville, avait désapprouvé cette démarche, et l'avait annulée par une ordonnance de police. — Il conclut en disant qu'il n'y a pas lieu à ce que le président écrive la lettre proposée.

(1) On a bien eu pendant longtemps une entière confiance dans le papier de la Caisse d'escompte, quoi que la solidité n'en fût assurée que sur le crédit de quelques particuliers : à plus forte raison en aurait-on dans un papier garanti par la nation entière, créé par la nation pour payer une grande partie des individus qui la composent, et assuré sur les rentrées provenant d'une vente continuelle et avantageuse d'excellents biens.